

## IMPACTS SUR LES FORMATEURS CDI ET CDD DU NOUVEAU MARCHÉ CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE ET DE LA FIN DES AFC

(réunion extraordinaire du CSEE du 28/06/2023 à la demande des élus)

- **Page 2** : les faits marquants expliquant la situation actuelle et sa traduction en termes économiques
- **Page 3** : courrier envoyé dès le 23 janvier 2023 par la CGT au DR et à la DRH Bretagne
- **En seconde PJ au mail** d'accompagnement l'Accord GEPP.

### Les travaux en cours de la direction sur les ressources humaines et ce qui devrait se passer à très court terme :

- **CDI** : Julie Gibouin, DRH Bretagne, a recensé très récemment, avec les directions locales, les potentielles polycompétences des formateurs (changement de spécialité, formation multi-titres), les possibilités d'évolution sur l'accompagnement, les prochains départs en retraite. On peut supposer que les formateurs qui ne pourront être maintenus sur leur formation actuelle à l'endroit où ils l'animent vont être reçus. **Question CGT : pourquoi si tardivement ?** (cf. notre courrier page 3)
- **CDD, intérim, sous-traitance de formation** : compte tenu des quotas moyens annuels imposés par le siège et des budgets alloués (cf. tableau ci-dessous) : bilatérales le lundi 3 juillet DR/directions de Centres. **Objet** : répartir les enveloppes entre les Centres. NB La direction a chiffré à une trentaine le nombre de collègues qui pourraient subir un non-renouvellement de contrat suite uniquement à la fin des AFC (certains travaillant toutefois sur d'autres marchés). Il y aura aussi les conséquences en lien avec le nouveau marché CRB, dont celles consécutives à la bascule sur l'accompagnement de certains formateurs CDI du qualifiant. **Question CGT : Quid des postes CDI vacants, parfois confiés à des CDD dans l'attente des résultats sur le nouveau marché CRB. La CGT réclame leur cédésation.**
- À partir du 4 juillet, suite aux bilatérales du 3 juillet, **information des personnes prochainement en fin de contrat** sur leur devenir à l'AFPA.

**ZOOM RH réalisé par la CGT à partir des derniers chiffres transmis par la direction :**

*Aux dires de la DR en CSEE le 28 juin, les problèmes de dépassements d'enveloppes*

	BUDGET 2023	RÉALISÉ 1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE
CDI	310 ETP en moyenne sur l'année	303 ETP en mars
CDD	88 ETP en moyenne sur l'année	160 ETP en mars
<b>TOTAL</b>	<b>398 ETP en moyenne sur l'année</b>	<b>463 ETP en mars</b>

*constatés au 31 mars (cf. ci-contre) sont toujours aussi prégnants au 31 mai*

INTERIM	21 ETP en moyenne sur l'année	45 ETP en moyenne sur le 1 <sup>er</sup> trimestre
	1 517 000 € pour l'année	867 000 € à fin mars
SOUS-TRAITANCE DE FORMATION	388 000 € pour l'année	603 000 € à fin mars
ITINÉRANTS	1 123 000 € pour l'année	576 000 € à fin mars

**La CGT invite les collègues impactés dans leur activité à bien regarder les clauses de mobilité géographique, voire professionnelle qui figurent dans leurs contrat et avenants et à repérer dans le sommaire de l'Accord GEPP, en annexe de notre mail, les articles qui pourraient les concerner.**

**La CGT invite les collègues qui voudraient échanger sur leur situation, se faire conseiller ou appuyer à se rapprocher de leurs représentants CGT : RP, élus CSEE ou DSR.**

### Les délégués Syndicaux Régionaux CGT :

Marc Claudot (marc.claudot@afpa.fr) 06 70 54 77 32  
Fabrice Esteve (fabrice.esteve@afpa.fr) 06.87.63.54.16  
Corinne Guet (corinne.guet@afpa.fr) 06.46.45.87.46

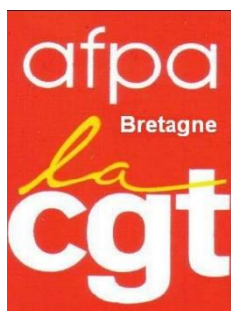
## Comment s'explique la situation actuelle ?

- Le C.R.B. a décidé de reprendre à son compte l'ensemble des actions collectives de formation.  
Conséquence : **les AFC Pôle Emploi disparaissent, on ne retrouve que très peu les anciennes commandes AFC dans le montant du nouveau marché CRB et dans les lots**  
**NB** La DR espérait que des commandes AFC continueraient à arriver en été, elle nous a informés que celles-ci s'étaient d'ores et déjà arrêtées. **Plus d'espoir de nouveaux démarrages d'AFC après celles en cours**
- **Un volume global pour le nouveau marché CRB en baisse pour les formations préexistantes**, mais un impact économique amorti par la **hausse assez substantielle des tarifs sur le bâtiment et l'industrie**
- L'AFPA Bretagne a décroché la quasi-totalité des lots auxquels elle avait répondu, à noter :
  - **Certains volumes sont à la baisse**, frôlant parfois l'épicerie
  - **Des formations ont disparu** de l'appel d'offres : CRCD, CAB
  - La configuration de l'appel d'offres nous a obligé à répondre souvent en groupement, nous obligeant à faire des **concessions à nos partenaires sur certaines formations qu'ils feront à notre place alors qu'elles étaient en structure aujourd'hui à l'AFPA**
  - **Formations perdues** : CAREB et réparateur cycles motocycles (Morlaix)
  - **Conquêtes de certaines formations** : préparateur de commandes (Loudéac), TAVEAD (Langueux et Auray), étancheur (Auray), crêpier et chargé d'accueil touristique (St-Malo), préqual. métiers du numérique (56 et 29), AIS (informatique) (Langueux, Rennes, Brest)
  - **Pas de reconquêtes de lots perdus précédemment** : CIP, FPA, tertiaire administratif...

## Traduction économique

<b>EN MILLIONS D'EUROS</b>	<b>2020 (COVID)</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023 (prévisionnel)</b>	<b>2024 (prévisionnel)</b>
<b>Marché CRB</b>	<b>15.6</b>	<b>17.2</b>	<b>14.3 (2)</b>	<b>15 (3)</b>	<b>15.5 (5)</b>
<b>AFC Pôle (1) emploi et formations CST</b>	<b>2.7</b>	<b>3.7</b>	<b>4.8</b>	<b>1.5 (4)</b>	<b>0.5 (6)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18.3</b>	<b>20.9</b>	<b>19.1</b>	<b>16.5</b>	<b>16</b>

- (1) prix de vente nettement supérieurs à ceux du CRB
- (2) important problème de sourcing
- (3) important problème de sourcing et bascule dans le nouveau marché avec baisse de volume sur les formations préexistantes amorti en impact financier par la hausse des prix sur bâtiment et industrie
- (4) Arrêt des commandes d'AFC par Pôle Emploi au début de l'été
- (5) 100 % nouveau marché, avec baisse de volume sur les formations préexistantes, compensée partiellement par la hausse des prix sur le bâtiment et l'industrie, conquête de quelques formations, toujours des difficultés de sourcing
- (6) Fin des AFC, maintien du financement des actions individuelles de formation et des formations CSP financées par Pôle emploi



Rennes, le 23 janvier 2023

**A l'attention de monsieur Antoine Plaquevent, DR AFPA Bretagne  
et de madame Julie Gibouin, DRH**

Copie : madame Broussaud, monsieur Cesbron

Madame, monsieur,

Lors du CSEE du 18 janvier, le Président a annoncé, en réponse à une question de la délégation CGT, que, dans 12 lots pour lesquels l'AFPA a répondu en groupement à l'appel d'offres CRB, des formations aujourd'hui assurées par l'AFPA et ses salariés étaient attribuées à un autre organisme de formation. Il a précisé que la liste des formations concernées serait annoncée après le retour du CRB, c'est-à-dire a priori début juin.

Pourriez-vous nous confirmer qu'une recherche de « plan B » pour les collègues concernés est d'ores et déjà initiée ?

Concernant nos collègues en CDD animant des formations qui ne pourraient être maintenues faute de possibilité de diversification de financement, pouvez-vous nous confirmer que la possibilité de leur reprise sous contrat par les organismes attributaires est un sujet qui sera très rapidement évoqué avec ces derniers ?

Il serait en effet pour nous impensable que des collègues, qui ont offert leurs compétences parfois depuis de nombreuses années à l'AFPA, se retrouvent cet été en grandes difficultés, alors même que les OF attributaires ont recherché et trouvé des formateurs à l'externe.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**Les élus et la représentante syndicale CGT du CSEE**

**Le syndicat CGT**